



## Spectacle précisé non-fumeur sur le ticket et dans la salle, mais fumer est autorisé par les agents de sécurité

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 10 février 2018

---

Suis allé avec mon épouse au bal du carnaval de Dunkerque pour faire plaisir à un ami...Sur les tickets, dans la salle il y a des indications pour stipuler qu'il est interdit de fumer...

Les agents de sécurité disent qu'il est autorisé de fumer... Donc aucun recours sur place !

C'est une soirée fréquentée par 3 à 50 000 personnes !

Quels sont les recours

- sur place même si c'est trop tard
- par la suite.

Je trouve cela scandaleux en 2018

### Réponse :

Il s'agit d'une infraction qui est presque devenue normale en raison de la résignation de ceux qui subissent le tabagisme passif. Et pourtant, ils sont beaucoup plus nombreux que les fumeurs !

En effet, rares sont ceux qui, comme vous, après avoir tenté en vain de faire appel aux agents chargés de l'ordre dans ces salles, osent rechercher les raisons et les solutions à ces comportements anormaux mais assez spécifiquement français.

Pour éradiquer ces situations détestables, il faut prioritairement [adhérer aux principes](#) de ceux qui ont pour mission de les combattre car en donnant plus de poids aux revendications de ces associations d'utilité publique vous permettez qu'elles soient mieux entendues par les pouvoirs publics. Vous pouvez également prolonger leur action en sensibilisant vous-même tous ceux qui ont une influence sur la bonne exécution de la loi, et notamment :

- l'organisation du spectacle
- le maire de la commune
- le député et le sénateur de la circonscription
- le ministre de l'intérieur
- le [commissariat ou la gendarmerie](#) dont dépend cette salle
- le [procureur de la république](#)

S'il ne faut pas attendre beaucoup de résultats de chacune de ces actions, c'est cependant leur multiplication qui entraînera une véritable prise en compte du problème et contribuera à rendre efficaces les actions menées par les associations et qui vont du rappel à la loi jusqu'à l'action en justice coûteuse et souvent très longue.